

*Date de dépôt: 21 février 2007  
Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Jeanneret : Les**  
**Citoyens doivent payer pour se parquer devant chez eux, alors**  
**que les véhicules frontaliers bénéficient de mesures ...**  
**(Question 2)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 janvier 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Il a été porté à ma connaissance les faits suivants :*

*La problématique des places de parking à Genève encombre très fortement les riverains et pour trouver une solution à ce gros problème, aucune statistique n'est consultable auprès des divers services de l'Etat et/ou de la ville de Genève.*

*En effet, jamais aucun répertoire ne semble avoir été établi concernant le nombre de véhicules immatriculés en ville de Genève, ni concernant le nombre de places disponibles.*

*Il est bien évident que pour créer ou supprimer des places de parking sans avoir aucune référence en la matière, le travail à accomplir pour faire évoluer cette gravissime situation me semble très compliqué pour ne pas dire pas fiable du tout.*

*En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'Etat, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :*

**Question :**

*Pourriez-vous me communiquer le nombre de voitures immatriculées au nom de résidents ou de sociétés domiciliés en ville de Genève ?*

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Chargé de l'immatriculation des véhicules à moteur et des remorques dont le lieu de stationnement est situé dans le canton de Genève, le service des automobiles et de la navigation (SAN) tient un inventaire du nombre de ces véhicules, et transmet à l'office cantonal de la mobilité (OCM) les données anonymisées les concernant. L'OCM géoréfère alors ces données pour permettre des analyses cartographiques et statistiques, par exemple à l'échelle de la commune.

Ainsi, selon des données établies en septembre 2006, près de 78 250 voitures automobiles légères sont immatriculées en ville de Genève, parmi lesquelles figurent un peu plus de 3 900 véhicules de livraison.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT**

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer